

Mission : Contrat de Relance et de Transition écologique

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

La mission Contrat de Relance et de Transition écologique a été mise en place en janvier 2022 pour une durée de 18 mois.

Ce contrat, signé pour 6 ans a pour objectif d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires,

Le CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes et bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Il comprend 2 axes déclinés en 9 orientations stratégiques : agriculture et alimentation ; sobriété énergétique ; aménagement des communes, habitat et logement ; mobilité ; tourisme durable ; gestion des déchets et économie circulaire ; santé en milieu rural ; numérique.

1 élue référente : Alice Prud'homme

1 chargée de mission : Aude Perry

Interaction avec les **36 communes** du territoire et les **3 EPCI** pour inscrire les projets dans le CRTE



Travail sur la sobriété

2 comités techniques et 1 comité de pilotage en 2022

Mission : Contrat de Relance et de Transition écologique

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS



Accompagnement et suivi des porteurs de projets publics et privés sur les projets de transition écologique.

Orientation des porteurs de projets vers les dispositifs existants en matière de transition écologique et sobriété comme les aides de l'Ademe ou les appels à projet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Échanges avec les différents acteurs et structures économiques du territoire afin de mutualiser l'accompagnement et les orienter efficacement dans leurs démarches.

Mise en ligne et actualisation des différents appels à projet correspondant aux projets des collectivités

Edition d'une fiche récapitulative CRTE envoyée aux collectivités.

Suivi et mise en place des annexes 2022 et 2023. Travail avec les communes et les EPCI pour inscrire les projets 2023 dans le CRTE.

ANIMATION DU CONTRAT

Participation au groupe de travail sur la mise en place des indicateurs de suivi du CRTE.

Mise en place des instances de gouvernance du CRTE.

Organisation de 2 comités techniques réunissant les EPCI et les institutions d'Etat.



Mission : Contrat de Relance et de Transition écologique

Dans le but d'informer les habitants du territoire sur les économies d'eau, une note informative a été publiée.

Celle-ci récapitule les étapes clés pour installer un récupérateur d'eau de pluie. Elle contient également des chiffres sur les coûts engendrés et la législation en vigueur.



Un travail sur la sobriété numérique a été entrepris : 3 posters et 3 fiches avec des conseils et des réflexes à adopter, pour rendre l'usage du numérique plus sobre, ont été édités et envoyés à toutes les communes et EPCI du territoire.



TRAVAIL SUR LA SOBRIÉTÉ



Une fiche sur les réflexes économes pour économiser l'électricité a été créée pour sensibiliser les collectivités au besoin d'économiser l'électricité.

Le PETR est signataire de la charte du numérique responsable depuis novembre 2022. Cette signature inscrit le PETR comme un territoire moteur pour réduire l'impact du numérique

Info SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

UN ORDINATEUR DE 5 KG NÉCESSITE 500 KG DE MATIÈRE PREMIÈRE POUR ÊTRE FABRIQUÉ

Les alternatives :

- Acheter un appareil reconditionné ce qui réduit de 91 à 77% son impact environnemental
- Limiter le suréquipement
- Faire réparer ses équipements plutôt que de les changer

LES VIDÉOS EN LIGNE REPRÉSENTENT PRÈS DE 1% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À L'ÉCHELLE MONDIALE

SURTOUT L'ÉQUIVALENT DES ÉMISSIONS DE CO2 D'UN PAYS COMME L'ESPAGNE

Réflexes Économes

- Limiter le visionnage des vidéos en ligne
- Télécharger les vidéos via le Wi-Fi ou le réseau filaire pour les regarder ensuite

En savoir plus sur les impacts du numérique et les moyens d'agir :

Info SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE ÉMET PLUS DE CO2 QUE L'AVIATION CIVILE

SOIT 4% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LE MONDE

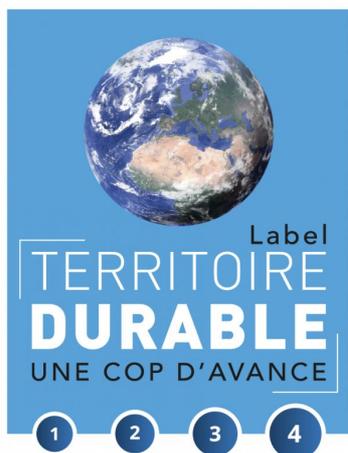
Conseils :

- Éteindre ses appareils quand on ne les utilise pas
- Réduire la luminosité de ses écrans
- Limiter les destinataires et les pièces jointes envoyées
- Adopter un moteur de recherche éco responsable

En savoir plus sur les impacts du numérique et les moyens d'agir :

Mission : Contrat de Relance et de Transition écologique

LABEL COP D'AVANCE



Le PETR est lauréat pour la seconde fois du label de la région "une cop d'avance" au niveau 3.

Celui-ci permet aux collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur de décliner au niveau local les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du Plan Climat régional.

Voté en 2021 dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience, l'objectif de « Zéro artificialisation nette » des sols (ZAN) vise à ralentir le rythme de l'urbanisation jusqu'à 0 en 2050, au profit des espaces naturels.

Dans ce contexte, le PETR a souhaité organiser des ateliers pour informer les collectivités et les citoyens des outils qui pourront être mis en place pour atteindre cet objectif.

Un premier atelier a été organisé en partenariat avec la CIPRA en avril 2022 et un second en octobre 2022.

Ces deux ateliers ont réuni plus de 80 personnes au total et ont permis d'ouvrir une discussion autour de ces nouveaux enjeux.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE



Zéro Artificialisation Nette des sols



Voté en 2021 dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience, l'objectif de « Zéro artificialisation nette » des sols (ZAN) vise à ralentir le rythme de l'urbanisation jusqu'à 0 en 2050, au profit des espaces naturels.

ZAN =



+



-

Novelles surfaces artificialisées

Novelles surfaces désartificialisées

Quelques clés pour agir



Pour en savoir plus : <https://www.paysgrandbrianconnais.fr/ctre/artificialisation-des-sols>

Image : Habitat participatif sur la Cité d'Ennevalde, l'ouvrage : AGENDA2050 habitat groupe.be

TERRITOIRE DE MONTAGNE - TERRITOIRE D'ÉNERGIE - TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr



www.paysgrandbrianconnais.fr

